Compte rendu Conseil municipal Mars 2015

Lors de la dernière séance du conseil municipal, Bernard MOLLING en qualité de Directeur au sein de la CCMV, avait été invité aux fins d'une réunion informative sur les impacts que va générer la Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et ses conséquences sur le PLU (Plan local d'Urbanisme qui est le principal document de la planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal).

Les questions ont été nombreuses concernant le devenir des actuelles lois de planification et de nécessité de s'adapter à un calendrier très serré. Loin d'avoir pu aborder tous les sujets générés par ces nouvelles dispositions à venir, tous les participants décidaient de se se réunir à nouveau pour se positionner sur l'ensemble de ce dossier courant avril.

Le conseil municipal pouvait alors s'attaquer à l'ordre du jour.

Dans le but d'améliorer la gestion de l'eau, M le Maire demande a ce qu'il soit fait appel à l'Agence de l'eau pour mettre en place le relevé par télémétrie, ce qui permettrait de gérer plus efficacement et sans équivoques les quelques 382 compteurs d'eaux de la commune, et de pointer les anomalies de fonctionnement.
Concernant un autre point sensible, la taxe de séjour, M le Maire fait remarquer que la dite taxe, telle qu'appliquée actuellement, ne génère pas les rentrées escomptées. Il demande donc à ses conseillers de se prononcer sur la mise en place, le plus rapidement possible, d'une taxation forfaitaire, ne laissant plus la place à des discussions alambiquées sur les montants réellement dus.
Pour la médecine professionnelle, J L CHABAUD fait part de son intérêt pour une adhésion au prés du Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (S.I.M.Pro.) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence. Ce Service Intercommunal de

Médecine Professionnelle, connu sous le sigle SIMPro, créé en 1978, pour permettre aux collectivités d’assumer leurs obligations en la matière, assure l’ensemble des missions ressortissant d’un service de médecine préventive.
Les communes se devant légalement de conserver un certain nombre de planches d'archives, des contrôles s'effectuent assez régulièrement. Après un récent contrôle très satisfaisant, M le Maire envisage néanmoins de procéder à la réfection de planches de 2 Atlas Napoléoniens, propriétés de la commune, et d'en envisager un stockage au sec. Il est en effet primordial que ces documents historiques soient restaurés, conservés et mis à la disposition d'une population toujours plus en quête de son histoire.
L'hiver touche à sa fin, mais les problèmes de déneigement reviendront...Le déneigement communal qui avait fait l'objet d'une délibération en 2010, se doit désormais de donner lieu à une reconduction annuelle ;
C'est sur ce dernier point, et après avoir avoir obtenu le vote à l'unanimité sur les différents sujets, que se terminait cette réunion, M le Maire pouvant ainsi lever la séance de ce jour.